



Participation citoyenne

Compte-rendu réunion publique

Titre : Balade du Cailly – Réunion publique de concertation sur le Projet et l'évaluation environnementale de la Mise en Compatibilité du PLU

Date de l'événement : 07/10/2025

Lieu : En ligne

Horaires : 18h – 19h30

Service porteur du projet : Direction Aménagement Grands Projets

Animateurs : Julie CASTEL (Responsable de projet – Métropole Rouen Normandie), Emilie BREANT (Chargée de l'évaluation environnementale du projet – bureau d'études Enviroscope), Julien CAMMAS (Chargé de Participation citoyenne – Métropole Rouen Normandie)

Organisateurs : Métropole Rouen Normandie

Intervenants : Guillaume COUTEY, maire de Malaunay et élu référent du projet

Participant·es

Citoyen·nes :	Elu·es / agent·es :	Total
Hommes : 9 Femmes : 11 Autres :	Hommes : 2 Femmes : 2 Autres :	20 citoyens et 4 intervenants

Type d'événement :

- Atelier participatif
- Réunion publique
- Balade urbaine

- Cartographie participative
- Rencontres de proximité
- Questionnaire
- Autre :

Rappel du contexte de l'événement :

Le projet de balade du Cailly, porté par la Métropole et les communes de la Vallée du Cailly, consiste à aménager une promenade de 14 km dans la Vallée du Cailly destinée aux Modes actifs de déplacement.

Rappel des objectifs :

La Métropole vous propose cette réunion dans le cadre de l'évaluation environnementale de la Mise en compatibilité du PLU liée au projet, dernière étape avant la clôture de la phase de concertation obligatoire. Par la suite, une enquête publique (portée par les services de l'Etat), devrait avoir lieu en 2026 sur l'ensemble des aspects du projet.

Compte-rendu

1. Présentation du projet (Julie CASTEL)

- **Enjeux principaux** : lutte contre le changement climatique, amélioration de la santé publique, maintien et développement du lien social.
- **Objectifs** : préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti, créer un espace public de qualité, proposer un parcours continu et sécurisé pour piétons et cyclistes.



- Environ **14 km de parcours**
- **7 communes** concernées :
 - Malaunay
 - Le Houlme
 - Notre-Dame-de-Bondeville
 - Maromme
 - Déville-lès-Rouen
 - Canteleu
 - Rouen
- Des environnements urbains/périurbains traversés diversifiés
- Quelques tronçons déjà réalisés de façon assez hétérogène

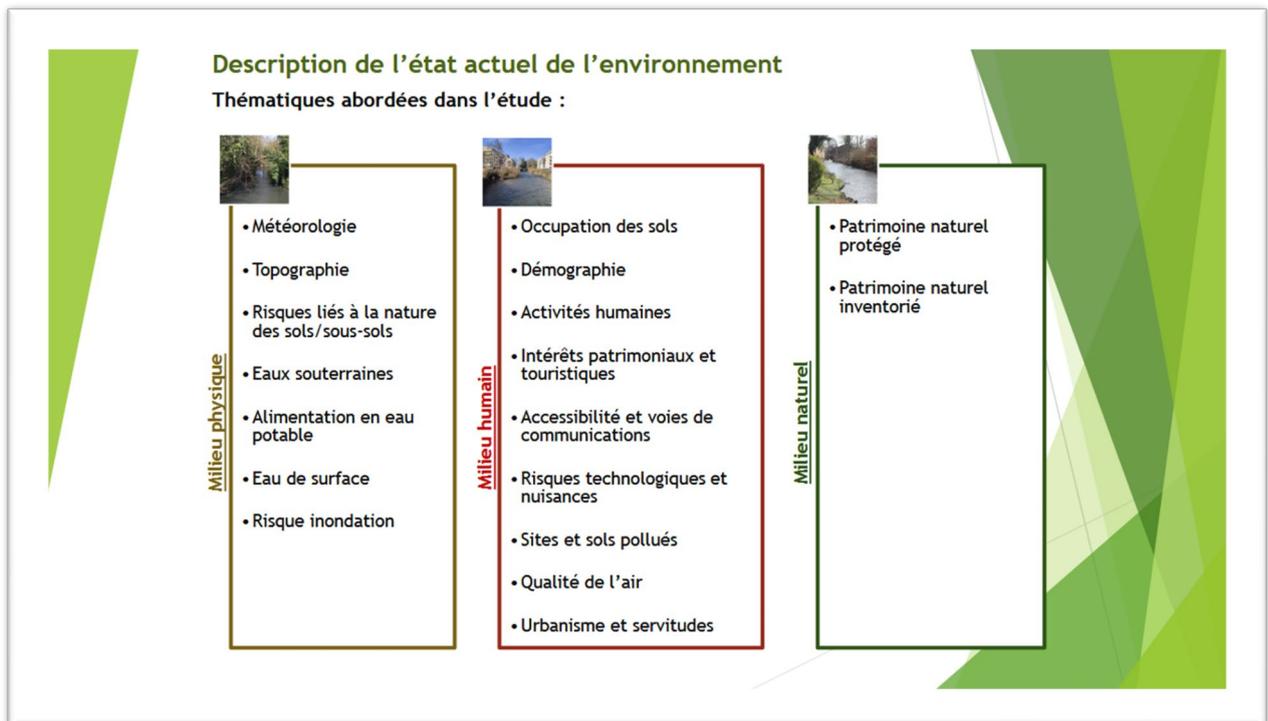


- **Données clés** :
 - 14 km de parcours, 7 communes traversées (Malaunay → Rouen).
 - 4 km déjà réalisés, 9,5 km à créer.
 - Revêtements divers (béton, enrobé, stabilisé, bois, enherbé) selon la sensibilité des sites.
- **Calendrier prévisionnel** :
 - 2018-2019 : études de faisabilité
 - 2020-2021 : programmation et maîtrise d'œuvre
 - 2022-2024 : études de conception
 - 2025 : évaluations environnementales
 - 2026 : Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
 - 2026-2030 : travaux
- **Foncier** : 65 000 m² à acquérir, 115 parcelles, 50 propriétaires concernés. Procédure amiable privilégiée.
- **Concertation** : lancée en 2021, déjà 800 participants (ateliers, balades urbaines, questionnaires).

2. Évaluation environnementale du projet (Emilie BREANT)

- **Méthodologie** : analyse de l'état initial de l'environnement (milieux physique, humain,

naturel), identification des enjeux (nuls à très forts), puis évaluation des incidences avec mesures d'évitement, de réduction et, si nécessaire, de compensation.



- **Enjeux majeurs identifiés :**
 - **Milieus physiques et humains :** risques d'inondation (remontée de nappe, crues du Cailly, ruissellement), sols pollués (friche Leboucher), compatibilité à revoir avec certains zonages d'urbanisme.
 - **Milieus naturels :**
 - Chiroptères (14 espèces dont 4 d'intérêt communautaire, présence de gîtes arboricoles et bâtis).
 - Amphibiens (7 espèces protégées, secteurs à enjeux près des points d'eau).
 - Oiseaux (58 espèces, dont 44 protégées, 18 patrimoniales).
 - Zones humides ($\approx 6\ 000\ m^2$ concernées).
- **Choix du tracé :** arbitrages combinant critères environnementaux, techniques, urbains et financiers.
- **Exemples Mesures ERC :**
 - Évitement : réduction de la largeur du tracé, pas de stockage en zones inondables, pas de phytosanitaires
 - Réduction : limitation des emprises de chantier, barrières anti-amphibiens, phasage des travaux hors périodes sensibles, suivi écologique par un ingénieur
 - Compensation : seule obligation sur les zones humides (recréation dans le même bassin versant)
- **Exemple concret :** abattage de 140 arbres compensé par la plantation de 231 (ratio 1:1 à 3:1 selon valeur écologique).

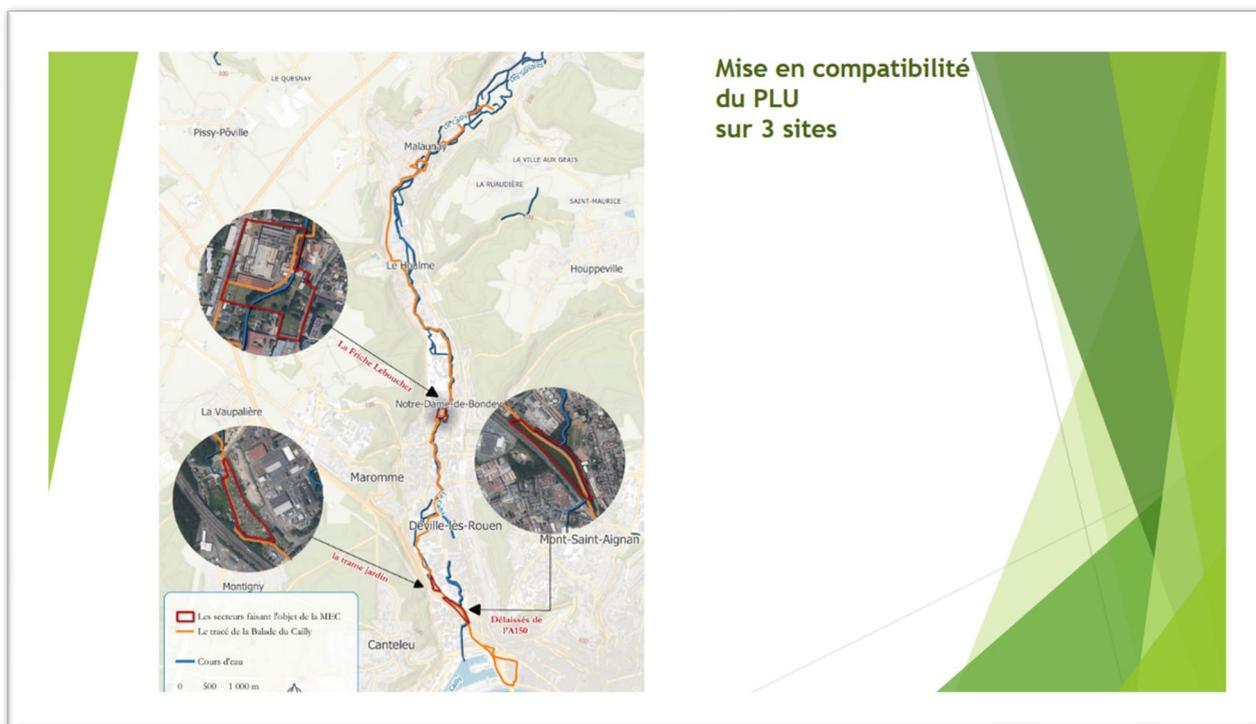
Incidences sur l'environnement et mesures ERC

Thématique concernée		Niveau de l'incidence résiduelle	Besoin de mesure Compensatoire
Milieu physique	Météorologie	Nul à positif	Non
	Compartiment terrestre	Nul à négligeable	Non
	Compartiment aquatique	Nul à négligeable	Non
		Localement fort pour les zones humides	Oui
	Risques naturels	Nul à négligeable	Non
	Patrimoine architectural, culturel et archéologique	Négligeable	Non
	Paysage	Négligeable	Non
Milieu humain	Occupation des sols	Faible	Non
	Contexte démographique et socio-économique	Positif	Non
	Accessibilité et voies de communication	Négligeable à positif	Non
	Risques technologiques et nuisances	Négligeable	Non
	Sites et sols pollués	Nul	Non
	Qualité de l'air	Négligeable	Non
	Urbanisme et servitudes	Négligeable	Non
	Habitats	Négligeable	Non
Biodiversité	Espèces végétales	Négligeable	Non
	Insectes	Négligeable	Non
	Amphibiens	Négligeable	Non
	Reptiles	Négligeable	Non
	Oiseaux	Négligeable	Non
	Mammifères (dont chiroptères)	Négligeable	Non

Aucune mesure compensatoire nécessaire hormis concernant l'impact sur les zones humides

3. Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU (Julie CASTEL)

- **Nécessité** : le tracé de la balade n'est pas pleinement compatible avec le PLU actuel.
- **3 sites concernés** :
 1. **Notre-Dame-de-Bondeville (OAP Leboucher)** : inversion du tracé avec passerelle, intégration de la friche en reconversion.
 2. **Déville-lès-Rouen (jardins ouvriers)** : suppression d'1 200 m² de trame pour permettre le passage de la balade.
 3. **Déville-lès-Rouen (Espace boisé classé – délaissés de l'A150)** : dégagement d'une bande de 5 m pour la balade pour environ 3 500 m² de trame ; accompagnement par l'ajout d'une parcelle en trame EBC de 5 500 m² à proximité.
- **Impacts** : globalement faibles à négligeables après mesures ERC



4. Échanges avec les participants

- **Demande d'un tracé proche de la rivière** : la Métropole confirme que ce souhait est partagé, mais certains secteurs nécessitent des décalages pour réduire les impacts environnementaux.
- **Question sur la vente du site Vallourec (Vinci immobilier)** : opportunité identifiée par la Métropole pour récupérer les faisceaux ferroviaires et rouvrir le Cailly busé sous le site, ce qui faciliterait l'intégration de la balade. Discussions en cours, pas encore finalisées.
- **Préoccupations sur la friche Leboucher** : rappel que le site est classé en sols pollués, nécessitant vigilance dans l'intégration du projet.
- **Demande de cartes précises du tracé** : la Métropole s'engage à mettre le PowerPoint en ligne sur la plateforme JeParticipe et à laisser la possibilité de formuler des remarques jusqu'à la fin de la semaine.
- **Interrogation sur la compatibilité urbanistique** : précisé que les ajustements au PLU (OAP, trames, EBC) permettent de sécuriser juridiquement la réalisation du projet.

Conclusion et prochaines échéances

- Le projet avance vers la **phase de DUP en 2026** après la finalisation des évaluations environnementales.
- La Métropole réaffirme son choix d'un projet co-construit, conciliant mobilité, cadre de vie et préservation de l'environnement.
- Les participants sont invités à consulter les documents en ligne et à faire part de leurs remarques.